



Non versement de salaire sur compte bancaire joint

Par **lilicub**, le **12/03/2019** à **18:45**

Bonjour,

Mon mari, avec qui je suis en conflit mais non séparée officiellement ni en cours de procédure de divorce, ne verse plus son salaire (6000€ environ) sur notre compte bancaire commun depuis janvier 2019. Mon salaire (1200 €) est toujours versé sur notre compte joint. Nous avons 2 prêts immobiliers de 3000€ au total qui sont prélevés mensuellement.

Je puise dans nos réserves qui s'amenuisent à vue d'oeil pour compenser le prélèvement des prêts et autres dépenses courantes (assurances, EDF, études des enfants...).

D'ici 2 mois il ne restera plus rien !!! que se passera-t-il ?

Merci d'avance pour votre aide précieuse

Bien cordialement,

Isabelle

Par **Visiteur**, le **12/03/2019** à **22:31**

Bonjour

Saisissez vite le JAF, car votre mari est obligé de participer, ses revenus entrant dans la communauté.